

14568



COMMISSION DES FINANCES

lère Séance du Vendredi 8 juin 1923.

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER.
PAUL DOUMER. JEANNENEY. DAUSSET. JEAN
MOREL. PAUL PELISSE. R.G.LEVY. LE GE-
NERAL HIRSCHAUER. SERRE. BIENVENU MARTIN.
LUCIEN HUBERT. BLAIGNAN. FRANCOIS-MARSAL.
MILAN. SCHRAMECK. DEBIERRE. RENE RE-
NOULT. ROUSTAN. FERNAND DAVID. PASQUET.
LE COLONEL STUHL. LEON PERRIER. LEBRUN.
FRANCOIS SAINT MAUR. JENOUVRIER.
DE SELVES. REYNALD.

+++++

EQUILIBRE BUDGETAIRE

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. le Rapporteur général et le prie de faire connaître à la Commission le résultat définitif de ses travaux concernant l'équilibre du budget de 1923.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le projet de budget, tel qu'il sort de nos délibérations, s'équilibre de la façon suivante :

Recettes : 23.042.140.960 Frs

Dépenses : 22 154.600.222 Frs.

Excédent des recettes sur les dépenses = 887.540.738 Frs.

Je tiens à rappeler que le budget tel qu'il nous a

été transmis, se balançait ainsi :

Dépenses : 23.971.099.877 Frs

Recettes : 20.281.832.261 Frs

soit un déficit

de..... 3.689.267.616 Frs

A - DEPENSES

En ce qui concerne les dépenses, la Commission a opéré des réductions et des compressions s'élevant au total à 1.816.499.655 Frs

Ce chiffre se décompose ainsi :

1° Réductions acceptées par les Ministres..... 514.100.774 Frs

2° Compressions nouvelles et complémentaires proposées par la Commission. 344.321.441 Frs, chiffre qui comprend d'ailleurs le transfert, pour 135 millions, au budget des dépenses recouvrables, des dépenses militaires d'occupation de la Ruhr.

3° Réductions opérées sur différents chapitres de la dette publique à la suite de modifications demandées par le Gouvernement.. 958.077.440 Frs.

B - RECETTES

En ce qui concerne les recettes, nous avons fait état de plus-values dont le total s'élève à 2.760.308.699 Frs

Ces plus-values se décomposent ainsi :

1° Plus-values sur impôts, contributions et produits divers..... 2.183.008.699 Frs

2° Remboursements à opérer par les Compagnies de chemins de fer pour cession de matériel divers.. 500.000.000 Frs

3° Produit des mines domaniales de la Sarre :

60.000.000 Frs

4° Augmentation de la
contribution des Colonies aux
dépenses de la métropole..... 17.300.000 Frs

La balance définitive s'établit donc de la façon sui-
vante:.

Recettes votées par la Chambre. 20.281.832.261 Frs

Plus-values 2.760.308.699 Frs

Total des recettes..... 23.042.140.960 Frs

Dépenses votées par la Chambre. 23.971.099.877 Frs

Réductions proposées par la
Commission..... 1.816.499.655 Frs

Dépenses proposées par la Com-
mission..... 22.154.600.222 Frs

soit un excédent des recettes sur les dépenses de
887.540.738 Frs

CALCUL POUR LES PLUS-VALUES

Pour le calcul des plus-values, dans le produit des impôts et produits divers, nous avons, tenant compte de l'observation de M. le Ministre des Finances, basé nos calculs sur les résultats des quatre premiers mois de l'année et non plus sur ceux des trois premiers, ce qui a abouti à une différence de 150 millions entre nos évaluations actuelles et nos évaluations primitives.

On nous a reproché, en agissant ainsi, de nous être écarté de la "règle tutélaire de la pénultième". Mais je

ferai remarquer que cette règle indispensable lors de la préparation du budget, alors qu'on ne connaît pas les résultats du dernier exercice, n'a pas sa raison d'être dans le cas actuel où, non seulement les résultats du dernier exercice sont connus, mais encore ceux des quatre premiers mois de l'exercice en cours. J'estime qu'en raison de l'incertitude économique de l'époque où nous vivons, il vaut mieux travailler sur la matière vivante de 1923 plutôt que sur le corps mort de 1921.

D'ailleurs, pour le calcul des plus-values, nous n'avons pas fait une brutale multiplication par 4, mais une multiplication proportionnelle en tenant compte de l'inégale répartition sur les divers mois de l'année, des produits et revenus publics.

D'autre part, je n'ai pas fait mienne l'opinion formulée par M. Bokanowski et j'ai refusé de tenir compte pour l'établissement de l'équilibre budgétaire, des 820 millions représentant la valeur en capital des rentes remises en paiement de la contribution sur les bénéfices de guerre. J'ai considéré, en effet, que cela ne constituait pas une recette véritable, mais une simple écriture d'ordre.

Quant aux 500 millions provenant du remboursement par les Compagnies de chemins de fer du matériel à elles cédé par l'Etat, je considère qu'ils constituent une recette réelle encore que ce remboursement ne puisse s'effectuer qu'au moyen d'émission par les Compagnies, d'obligations dont le service et l'amortissement viendront grever le fonds commun.

Le matériel dont il s'agit et qui provient de 3 sources : matériel roulant de l'armée américaine, matériel re-

mis par l'Allemagne à l'armistice, matériel commandé par le Ministère des Travaux Publics pendant la guerre, a été cédé aux compagnies sous le régime de la location-vente et stipulé payable en 10 ans. Son remboursement immédiat procurera une recette de 500 millions.

M. JEANNENEY.- Permettez-moi de maintenir les réserves que j'ai précédemment faites à ce sujet. Tout d'abord, il y a lieu de remarquer que parmi les réseaux débiteurs, il y a le réseau de l'Etat. Un remboursement de l'Etat à l'Etat constitue une recette illusoire.

De plus, les Compagnies ne pourront rembourser qu'en empruntant, ce qui grèvera le fonds commun dont l'Etat couvre le déficit.

D'autre part, et cela est plus grave, n'oublions pas que le prix du matériel américain cédé aux compagnies est dû par l'Etat à l'Amérique et que la valeur du matériel armistice doit être portée au débit du compte des réparations.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les Compagnies sont débitrices de ces 500 millions envers l'Etat. Il faut donc qu'on inscrive cette somme en recette, quitte à la reporter ensuite au compte des réparations et au compte de notre dette politique envers les Etats-Unis.

M. FRANCOIS-MARSAL.- Il est exact, en effet, que dans tous les budgets, nous avons fait état du produit de la vente des stocks américains. Rien ne s'oppose donc à ce que nous faisons état du produit de la cession du matériel ferroviaire américain. Toutefois, je tiens à faire remarquer que notre dette, de ce chef, envers l'Amé-

rique ne rentre pas dans la dette politique puisqu'elle est productive d'intérêts.

M. PAUL DOUMER.- L'administration des Finances, du reste, l'englobe dans la dette commerciale.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous n'en avons pas moins le droit de considérer le montant de la cession de ce matériel comme une recette pour 1923.

En outre de cette recette exceptionnelle, j'ai considéré qu'il était légitime d'inscrire au budget ordinaire le produit des mines de la Sarre, dont seule la valeur en capital doit figurer au budget des dépenses recouvrables.

Enfin, l'augmentation de la contribution des colonies au budget de la métropole est venue compléter nos recettes et porter l'excédent budgétaire à plus de 800 millions.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois qu'en raison du vote tardif du budget, le gouvernement a été amené à saisir le Parlement d'une série de demandes de crédits supplémentaires. Comme il n'appartient pas au sénat d'accueillir le premier ces demandes, nous nous bornons à procéder à des réductions indicatives qui permettront à la Chambre de se prononcer. Mais comme ces dépenses ont, pour la plupart, un caractère obligatoire, nous devons nous attendre à ce que le budget nous revienne de la Chambre majoré de 7 à 800 millions.

Nous devons donc nous estimer heureux si, en fin de compte, le budget se solde par un excédent, si faible soit-il. C'est pourquoi j'insiste auprès de la Commission pour qu'elle fasse bloc et s'oppose à toutes les demandes de relèvements de crédits qui pourraient être faites au

cours de la discussion du budget devant le Sénat !

DISCUSSION GENERALE

M. PAUL DOUMER.- Depuis le moment où la Chambre nous a transmis un budget en déficit de 3.700.000.000 , le temps s'est écoulé, si bien que nous ne votons plus en réalité qu'un demi-budget, nous bornant pour la première partie de l'exercice à la constatation de ce qui a été fait.

Encore qu'il vaille mieux se ménager des excédents pour n'avoir pas de mécomptes, il est exact qu'on a parfaitement le droit, comme l'a fait notre rapporteur général, de tenir compte des plus-values réalisées dans les recettes au cours des premiers mois de l'exercice. Mais j'estime qu'il est un peu hardi de baser sur ces excédents à venir et de faire entrer ces excédents aléatoires en ligne de compte pour l'établissement de l'équilibre.

M. le Rapporteur Général a cependant cru devoir le faire; je n'insiste pas. Il y a un autre élément de l'équilibre que, pour ma part, je déclare tout à fait inacceptable, c'est celui qui est constitué par les remboursements à effectuer par les Compagnies de chemins de fer: Je déclare très nettement que ce remboursement ne constituera à aucun degré une recette réelle.

Si nous passons maintenant à l'examen des dépenses, je constate que nous avons opéré des réductions pour un total de 720 millions, non compris les 135 millions de dépenses militaires pour la Ruhr que l'on fait passer du budget ordinaire à celui des dépenses recouvrables. Ces 720 millions représentent des économies saines, réelles, qu'il faudra maintenir à tout prix. Quant aux réductions

opérées sur les chapitres de la dette publique, il en va tout autrement. Voilà plus de 950 millions dont nous ne tenons pas compte et qu'il faudra payer, ce qui, d'ores et déjà, détruit l'équilibre.

Je conclus qu'il faut absolument maintenir les 720 millions d'économies réelles, dont le Gouvernement d'ailleurs a accepté 515 millions, sinon nous n'aurons absolument rien fait de plus que la Chambre des Députés.

M. DAUSSET.- Je ne suis pas de l'avis de M. Doumer. Notre oeuvre a été d'une incontestable utilité, puisque nous sommes passés d'un déficit de 3.700.000.000 à un excédent de 800 millions.

M. DOUMER.- Sur le papier, mais pas dans la réalité.

M. LE PRESIDENT.- La discussion est close.

Je suis certain d'être l'interprète de la Commission en adressant nos remerciements et nos félicitations à notre Rapporteur général pour le labeur considérable qu'il a accompli depuis 3 mois. Le résultat auquel il est parvenu lui prouve que ce labeur n'a pas été inutile.

M. RENE RENOULT.- La Commission, j'en suis sûr, tiendra également à adresser ses félicitations à son Président dont le labeur fait également notre admiration (Appro-
bation).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est au pays que revient tout le mérite des résultats que nous enregistrons. Grâce à l'effort fiscal, sans précédent, qu'il accomplit, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Pour terminer, je serais ingrat de ne point remercier publiquement notre cher Président pour la collabora-

tion qu'il a bien voulu m'apporter. Tous les jours que Dieu fait, j'ai eu recours à ses conseils si précieux qui m'ont grandement aidé dans ma tâche.

AUDITION DE M. LE MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS

M. LE TROCQUER, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, assisté de M. MAHIEU, SECRETAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE ET DU CASTEL, DIRECTEUR DES CHEMINS DE FER, est entendu par la Commission sur le projet de loi.

Ayant pour objet d'augmenter, d'une part, le montant des travaux complémentaires autorisés au titre de l'exercice 1921 par la loi de finances du 30 avril 1921, d'autre part, la faculté d'émission des compagnies du Nord et Paris-Lyon-Méditerranée.

M. LE MINISTRE.- Le 1^o des 2 articles du projet vise l'augmentation du chiffre des travaux complémentaires effectués en 1922 par le réseau du Nord; le second a trait à l'augmentation de la faculté d'émission des réseaux du Nord et du P.L.M. au cours de la même année.

En ce qui concerne le premier point, l'augmentation du chiffre des travaux complémentaires provient de ce fait que, suivant le conseil excellent de M. CLAVEILLE, la Compagnie du Nord n'a pas reconstruit à l'identique les gares et ouvrages d'art détruits par la guerre, mais a tenu compte des améliorations que l'expérience avait montrées possibles et des besoins nouveaux qu'on était en droit de prévoir.

Les travaux ainsi entrepris dépassaient donc de beaucoup le montant de l'indemnité allouée à la Compagnie pour les dommages subis. Il y avait donc lieu de discri-

miner ce qui, dans ces travaux, était imputable au compte des réparations et ce qui devait être considéré comme des travaux complémentaires.

Pour faire cette discrimination, nous avons dû, pour chaque nature de travaux, dresser un projet fictif de reconstruction à l'identique, en chiffrer la valeur et l'inscrire au compte des réparations, la différence entre cette valeur et le montant des travaux réellement effectués, constituant des travaux complémentaires devant être mis à la charge des Compagnies.

L'établissement de ces calculs a permis de faire apparaître, pour 1922, une différence de 350 millions entre le montant des travaux complémentaires prévus par le sommaire programme d'ensemble dressé avant le commencement des opérations de reconstruction et le montant des travaux complémentaires réellement effectués.

C'est le soin avec lequel mon administration a opéré les vérifications et les calculs auxquels j'ai fait allusion qui a permis de faire apparaître cette différence qui, sans cela, eût été considérée comme dommage de guerre et supportée par l'Etat.

M. JEANNEMEY a déclaré que le coefficient des frais généraux de la Compagnies du Nord était excessif. Je suis d'accord avec lui sur ce point, puisque, de moi-même, le 18 août 1921, j'ai réduit ce coefficient de 15 % à 6 %. Je fais d'ailleurs remarquer que ses chiffres n'ont qu'un caractère provisionnel et sont soumis à révision.

En ce qui concerne maintenant l'augmentation de la faculté d'émission du P.L.M., elle est motivée, d'une part, par l'insuffisance des émissions en 1921 et d'au-

tre part, par une imprévision en ce qui concerne les résultats de l'exploitation. J'ai d'ailleurs tenu, dans une lettre adressée à la Compagnie, à m'élever énergiquement contre certaines prodigalités dont elle s'était rendue coupable.

M. JEANNENEY.- Je regrette que les règles relatives à la discrimination de ce qui, dans les travaux entrepris devait être imputé au compte des réparations et de ce qui devait être considéré comme travaux complémentaires n'aient pas été établies avant que commençassent les travaux et je regrette qu'une fois établies, elles n'aient pas été respectées.

M. LE MINISTRE.- Il a été impossible d'établir des directives générales s'appliquant aux 1.054 cas d'espèces qui nous ont été soumis. Nous avons été contraints d'étudier chacun de ces cas séparément, ce qui constitue un travail formidable. A l'heure actuelle, 650 de ces cas ont été examinés et ont reçu la solution qu'ils comportaient.

M. LEBRUN.- La Compagnie du Nord a, paraît-il, voulu imputer au compte des dommages de guerre les frais nécessités par la reconstruction, sur un emplacement autre que l'emplacement primitif et dans des proportions plus vastes que celles de l'édifice détruit, d'une de ses principales gares. Cela est inadmissible. Seule la somme représentant le coût de la reconstruction à l'équivalent doit être portée au compte des dommages de guerre.

M. LE MINISTRE.- Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point.

M. JEANNENEY.- Ce n'est d'ailleurs pas sur ce point que porte notre désaccord, mais sur les méthodes de contrôle des travaux.

M. JENOUVRIER.- Vos études comprenant l'établissement de projets fictifs représentant la reconstruction identique sont-elles antérieures aux travaux de réalisation?

M. LE MINISTRE.- Non. La reconstruction étant urgente, nous avons dû nous contenter d'un programme d'ensemble forcément sommaire.

M. JEANNENEY.- En réalité, on s'est contenté d'ouvrir à la Compagnie du Nord un compte global de 3 milliards qu'elle a dépassé.

Je tiens encore, Monsieur le Ministre, à souligner un point de notre désaccord c'est celui qui a trait au tarif des frais généraux dont je ne m'explique pas qu'il soit différent pour l'Est et pour le Nord.

M. LE MINISTRE.- Je l'ai ramené en 1921 de 15 % à 6 % pour la Compagnie du Nord.

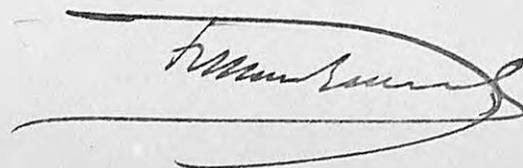
D'ailleurs, il convient de remarquer qu'il y a des différences entre les compagnies quant aux éléments entrant en ligne de compte pour le calcul des frais généraux.

M. LE MINISTRE quitte la salle des séances.

La Séance est levée à 17 heures 55 minutes.

Le Président

de la Commission des Finances :



COMMISSION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ETRANGERES REUNIES

2^e Séance du vendredi 8 juin 1923

La séance est ouverte à 17 heures, sous la Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président de la Commission des Finances.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. DE SELVES. HENRY BERENGER
ORDINAIRE. CLEMENTEL. PAUL DOUMER.
PAUL PELISSE. JENOUVRIER. BERTHOULAT.
SERRE. MELINE. LAZARE. WEILLER. SAVARY.
FRANCOIS MARSAL. DEBIERRE. GOSSER.
FRANCOIS SAINT MAUR. LE GENERAL BOURGEOIS
LE GENERAL HIRSCHAUER. BERGEON. JEAN MO-
REL. JEANNENEY. R.GLEVY. LEBRUN. HU-
GUES LE ROUX. BIENVENU MARTIN. REYNALD.
LABROUSSE. BLAIGNAN. PHILIP. LE COLO-
NEL STUHL. BOMPARD. SCHRAMECK. GOUGE.
d'ESTOURNELLES DE CONSTANT. MILAN.
ROUSTAN. LE COMTE DE SAINT QUENTIN.
DAUSSET. RENE RENOULT. DE JOUVENEL. LU-
CIEN HUBERT. VICTOR BERARD. JOSEPH REY-
NAUD. FRANCOIS ALBERT. CHENEENOIT. PAS-
QUET. RENE BESNARD. LEON PERRIER. LOUIS
MARTIN. FERNAND DAVID.

+++++

AUDITION DU PRESIDENT DU CONSEIL,
DES MINISTRES DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS
SUR LE PROJET DE LOI RELATIF AUX CRÉDITS AFFÉRENTS
A L'OCCUPATION DE LA RUHR

Les Commissions réunies entendent M. POINCARE, PRESIDENT DU CONSEIL, M. DE LASTEYRIE, MINISTRE DES FINANCES, et M. LE TROCQUER, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1923, en vue de permettre l'application de mesures prises pour assurer l'exécution par l'Allemagne du traité de Versailles, et sur la situation dans la Ruhr.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Président du Conseil, nous vous remercions d'avoir bien voulu, à la suite de votre voyage à Bruxelles, nous apporter quelques éclaircissements sur le projet de loi relatif aux crédits concernant les opérations de la Ruhr.

Je pense que vous profiterez de la circonstance pour nous mettre un peu au courant de toutes les difficultés que vous avez rencontrées, des espérances que vous avez, et, peut-être aussi de celles que vous avez rapportées de votre voyage à Bruxelles.

M. le Président de la Commission des Affaires Etrangères m'a prié de présider cette réunion, en raison de ce qu'il s'agissait principalement de crédits à ouvrir, mais en réalité, je suis très heureux de l'avoir à côté de moi, car c'est dans les détails que vous nous donnerez sur votre voyage à Bruxelles que nous trouverons le plus d'éclaircissements.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Monsieur le Président

les dépenses dont le Gouvernement vient nous demander la régularisation, ont été engagées par un décret pris en conseil des ministres le 10 février 1923, et cela, conformément à l'article 9 de la loi du 10 août 1922, rédigé, si mes souvenirs sont précis, par M. le rapporteur général de la commission des finances. Nous en avons, par conséquent, fait une première application, et je crois que nous l'avons faite dans l'esprit même où vous avez voté ce texte.

Du reste, dans la circonstance, nous ne faisons qu'exécuter les intentions que nous avons exposées aux Chambres et qui avaient été approuvées par le Parlement, en particulier par le Sénat, puisque celui-ci m'avait fait l'honneur d'ordonner l'affichage de mon discours, ce qui était la meilleure consécration de la politique suivie par le Gouvernement.

Les crédits demandés sont répartis entre les affaires étrangères et la guerre; nous avons pris le ministère des affaires étrangères parce qu'il fallait d'abord centraliser ces crédits quelque part, et aussi parce que s'agissant de dépenses effectuées à l'extérieur, il était naturel que ce fût le ministère des affaires étrangères qui fût chargé de les centraliser, mais en réalité ce sont des dépenses civiles relevant d'un certain nombre d'administrations.

Nous avons d'abord les missions civiles de contrôle. Ces missions sont, comme vous le savez, une mission inter-alliée de contrôle des usines et des mines, composée d'ingénieurs français, belges, et d'un petit nombre d'Italiens, puis en second lieu, la mission financière. Je reviendrai tout à l'heure sur ces missions en répondant au questionnaire qui m'a été adressé.

Nous avons un service de comptabilité qui centralise tout et ordonne les dépenses, un service des forêts, puisque nous sommes partis dans la Ruhr en vertu d'une décision de la commission des réparations, relative au manque de bois, comme en vertu d'une décision de la commission des réparations relative au manquement des charbons; enfin, nous avons un service des douanes, qui comprend un grand nombre de fonctionnaires dont la plupart viennent de Rhénanie, du service du Haut commissariat. Il y a 597 fonctionnaires, autant dire 600. Ces divers agents appartiennent, en partie, aux cadres du haut commissariat français, en partie, aux administrations de l'intérieur dans lesquelles on a puisé un certain nombre, soit de volontaires, soit d'agents désignés d'office par les ministères.

Ces derniers reçoivent, en sus de leur traitement normal, des indemnités ou allocations qui ont été toujours calculées d'une manière extrêmement modérée, étant donné la nécessité pour eux de s'expatrier et les difficultés du service qui est vraiment dur pour tous les fonctionnaires.

Les fonctionnaires de la comptabilité reçoivent 1/5 en sus de leur traitement ordinaire, le personnel subalterne 1/4, les ingénieurs des mines une allocation supplémentaire variant de 1000 à 1300 francs, les agents des forêts un supplément de 1200 francs.

Toutes ces avances sont des avances remboursables; elles sont destinées à couvrir les frais d'établissement, et, pendant les premiers mois, l'excédent des frais de ces différents services sur les recettes encaissées. Dès que les ressources réalisées permettront de couvrir les dépenses, - et je dirai tout à l'heure les chiffres auxquels nous nous sommes arrêtés pour le moment, - l'avance faite

par le Trésor français sera naturellement remboursée.

Tous ces services sont placés dans la Ruhr sous l'autorité exclusive du général Degoutte, qui est, comme je l'ai déjà expliqué, à la commission des affaires étrangères en particulier, le chef chargé de l'autorité suprême, exerçant cette autorité non seulement sur l'armée, mais sur l'ensemble des pouvoirs publics.

Nous avons été forcés, comme je l'ai indiqué dès le début, à la Chambre, au Sénat et aux commissions, de maintenir deux régimes différents, en Rhénanie et dans la Ruhr. C'est la conséquence même de notre opération. Nous ne pouvions pas modifier le régime de la Rhénanie qui est prévu par le traité de Versailles; c'est à la Haute Commission interalliée, présidée par M. Tirard, qu'il appartient de prendre les ordonnances, tandis que dans la Ruhr, c'est le général en chef français qui, d'accord avec les Belges et M. Tirard, centralise l'ensemble des pouvoirs. Il faut donc un contact étroit, méthodique, entre le général Degoutte pour la Ruhr et la haute commission interalliée pour la Rhénanie et pour les têtes de pont. Ce contact, qui existe depuis le début, n'a jamais donné lieu au moindre froissement ni à la moindre difficulté. Chaque ordonnance de la Haute commission interalliée est immédiatement reprise sous forme d'arrêté par le Général Degoutte et réciproquement. Nous n'avons pas eu, contrairement à ce que nous pensions, la moindre difficulté; nous avons rencontré de la part du commissaire belge à Bruxelles, qui a assisté à nos opérations, en parfait accord avec M. Tirard, une collaboration tout à fait amicale; elle suffirait, en réalité, à nous assurer la majorité à la commission interalliée puisque M. Tirard, en sa qualité de président à voix prépondérante, avec la voix belge, mais en fait M. Tirard

n'a pas même eu besoin d'user de sa prépondérance, ayant toujours eu avec lui la voix du commissaire italien. J'ajoute qu'en certaines circonstances extrêmement importantes il a même eu la voix du délégué britannique, quand il n'a pas eu l'abstention.

Vous voyez, par conséquent, que la situation est aussi favorable que possible à ce point de vue.

En second lieu, autre avance remboursable : la régie des chemins de fer, créée, vous vous le rappelez, le 1^{er} mars 1923, par une ordonnance de la Haute commission interalliée et un arrêté concomitant du général en chef.

Cette création a été rendue nécessaire par les ordres du gouvernement allemand à ses cheminots, leur interdisant formellement de continuer le service.

Cet organisme constitue une institution franco-belge chargée de l'administration et de l'exploitation de l'ensemble des chemins de fer; il est dirigé par un directeur français assisté de deux sous-directeurs, un Belge et un Français; nous avons conservé les directions locales de l'administration allemande installées à Essen, Mayence, Ludwigshaffen, Trênes, Aix-la-Chapelle.

Nous avons actuellement en service dans l'ensemble du réseau exploité par la Régie, environ 10.000 cheminots français, engagés volontaires pour 3 mois, avec faculté de renouvellements. Certains ont signé un engagement militaire particulier aux sections de chemins de fer de campagne, d'autres sont volontaires civils. En dehors d'eux nous avons, à l'heure présente, 5.000 employés ou ouvriers allemands sur lesquels, je dois le dire, il n'y a que 300 anciens cheminots; (les autres sont des nouveaux, - je répète ceci d'après ce que nous a dit avant-hier M. Bréault, directeur de la Régie) qui remplissent admirable-

ment leur service et sont très expérimentés. Il y a parmi eux des mécaniciens et des chauffeurs. S'il n'y a pas plus de 300 cheminots allemands, c'est que le gouvernement allemand les poursuit, les fait traduire devant la Cour de Leipzig et condamner par contumace ou par défaut, enfin les maltraite de telle façon que la plupart, jusqu'ici n'ont pas osé reprendre le service, quoique ce ne soit pas le désir qui leur manque.

Parmi les engagés français, il y a 1040 agents de la 50^e section des chemins de fer de campagne; enfin, il y a le personnel belge.

Les agents français, militarisés ou non, conservent le traitement qu'ils avaient, mais reçoivent en outre des indemnités de cherté de vie, de charges de famille, de résidence.

En fait, aujourd'hui, les principales difficultés qui s'étaient produites dans le recrutement des cheminots, au début, sont résolues. Les principales difficultés tenaient à ce que, malgré ces indemnités, il n'y avait pas de logement, ou, tout au moins, il était assez difficile d'en avoir pour les femmes et les enfants. Nous nous sommes arrangés à mesure surtout que des mesures d'expulsion ont été prises contre les cheminots allemands, pour trouver des logements et, à l'heure présente, nos cheminots peuvent avoir avec eux leurs femmes et leurs enfants, et ils font leur service d'une façon vraiment admirable. Il n'y a que des éloges à adresser à la régie tout entière, personnel supérieur et personnel subalterne, tous ayant affirmé un dévouement patriotique tout à fait émouvant.

Je vais maintenant, puisque vous m'y avez invité, vous dire quelques mots de la Conférence de Bruxelles. Tout d'abord, je considère, d'une manière générale, que la presse française a attaché à cette conférence une

une importance démesurée. Je l'ai dit à M. de Selves, il était entendu une fois pour toutes que tant que durerait l'opération de la Ruhr, les gouvernements français et belge se rencontreraient le plus souvent possible. Le gouvernement belge devait venir à Paris, mais M. Jaspar était malade de la grippe, avec un fort hoquet; il était dans un état lamentable, c'était effrayant de le voir et, naturellement, il a préféré ne pas faire le voyage de Paris: nous sommes donc allés chez lui et nous avons simplement rempli notre rôle de conseil d'administration de la Ruhr; nous avons examiné les questions pendantes.

Parmi ces questions pendantes, il y en avaient deux qui intéressaient beaucoup la question de la régie, et que nous avons résolues sans aucune difficulté, suivant les vues du gouvernement français.

La première de ces deux questions était celle des tarifs; ils ont été déjà légèrement relevés; mais à mesure que le mark s'effondre, ces relèvements deviennent de plus en plus nécessaires. Or, M. Bréault s'était aperçu que si l'on voulait suivre le cours du mark au fur et à mesure qu'il s'avilit, cela entraînerait des changements perpétuels et apporterait une grande perturbation, même avec les indicateurs d'horaires et de prix. Il a donc trouvé plus simple de faire payer en francs, - en apparence seulement, car le voyageur qui sait que son billet pour telle ou telle ville lui coûtera tant de francs, est parfaitement libre de se libérer en marks, mais il se libérera avec plus ou moins de marks, suivant le cours de ces marks, de telle sorte qu'il y aura un tarif fixe, et ce seront les voyageurs qui devront, au jour le jour, déboursier plus de marks si le mark s'avilit davantage.

Cette combinaison a paru satisfaisante au gouvernement belge et nous avons immédiatement, avant-hier, pris la décision de calculer désormais les tarifs de cette manière.

M. LUCIEN HUBERT. - Il faudra aux voyageurs une valise de plus ! (Sourires.)

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Oui ! mais nous prendrons soin de ne pas leur faire payer d'excédent. (Rires.)

Il y a une seconde question qui nous intéressait beaucoup et sur laquelle nous n'avons pas eu beaucoup de discussions avec les Belges, encore qu'à première vue on ait pu supposer qu'elle soulèverait quelques difficultés : c'est celle du doublement de la ligne de Düren. Vous vous rappelez que lorsque nous avons établi la régie nous nous sommes trouvés, étant donné que le chemin de fer traversait la zone anglaise, dans une situation embarrassante, le gouvernement britannique n'ayant pas pris part à l'expédition de la Ruhr et les Allemands ne voulant pas, même dans la zone britannique, faire passer nos trains. Le gouvernement britannique, dans cette circonstance, a montré des dispositions tout à fait amicales et il nous a assuré par une demande formelle ^{au} ~~au~~ gouvernement allemand le passage des trains militaires par Cologne. En dehors de cela, il nous a libéralement rétrocédé une partie de cette zone, de façon que nous puissions utiliser le réseau et il nous a donné la ligne de Düren. Cette ligne qui permet les expéditions directes sur la France n'avait qu'une voie et, par conséquent, en ce qui concerne les expéditions de coke et de charbon elle ne pouvait pas servir au transport : nous étions obligés d'emprunter la ligne belge qui fait un détour considérable, d'où une augmentation de prix sensible, et, par conséquent, augmentation aussi du prix du charbon et du coke.

Nous nous sommes aperçus, sans difficulté, qu'il était facile de doubler la ligne de Düren, que la dépense était même modique, - 600.000 à 700.000 francs environ. La plateforme est faite et quant aux rails, nous en avons quand nous voulons, puisque nous saisissons les produits métallurgiques. Nous n'avons donc pas un gros effort à faire, et d'après les évaluations, estimées à 700.000 francs au plus, c'est un travail d'un mois. Il n'y avait donc pas à hésiter sur la nécessité et l'urgence de ce travail. Nous avons demandé au gouvernement belge s'il y voyait un inconvénient : il a d'abord craint que cela ne détournât une partie du trafic par la Belgique, mais il s'est vite rendu compte que le trafic passant par la Belgique, en réalité n'empruntait cette voie que depuis la Ruhr et que, par conséquent, ce n'était pas une perte mais un manque à gagner provenant de circonstances exceptionnelles. Le gouvernement belge n'a donc pas voulu hésiter et conserver un semblable bénéfice au détriment de la France, de sorte que la question a été réglée sans difficulté avant-hier et qu'il a été décidé que la ligne serait doublée le plus tôt possible, c'est-à-dire le mois prochain.

Voilà pour l'ensemble des dépenses civiles. Je passe maintenant aux dépenses militaires.

Depuis la signature du traité de Versailles, il a toujours été prévu que les mesures de coercition, si elles avaient lieu, s'exécuteraient par l'armée du Rhin, renforcée par des éléments de l'intérieur. Je n'ai pas besoin de dire que la question de l'opération de la Ruhr avait été prévue depuis 1919, c'est-à-dire avant même la signature du traité et que, par conséquent, les services de l'armée avaient examiné la manière dont on pourrait procéder le plus économiquement et le plus rapidement. Les éléments de renforcement de l'armée du Rhin avaient été

préparés à l'avance; c'est ce qu'on appelait le renfort immédiat de l'armée du Rhin; ils comprennent des divisions d'infanterie avec leurs services. Les prévisions budgétaires ont été décomptées ainsi : les troupes prélevées sur l'armée du Rhin pour la Ruhr, reçoivent seulement l'indemnité d'absence temporaire, qui varie, suivant les grades, de 3 à 7 francs. Les troupes de l'intérieur reçoivent la solde déjà allouée à l'armée du Rhin et les indemnités, c'est-à-dire une indemnité de cherté de vie et l'indemnité d'absence temporaire. Pour l'alimentation de la troupe, la prime a été calculée de manière à assurer un traitement égal à toutes les formations militaires d'Allemagne; les crédits pour le fourrage ont été calculés sur le taux de la ration journalière de l'armée du Rhin. Pour l'habillement et le campement, il a paru nécessaire de majorer de 50 % la prime allouée au fonds particulier, soit en raison de la dureté du service, soit en raison de l'usure normale, exceptionnelle des effets.

Le supplément de dépenses militaires que constituent toutes ces mesures, doit être remboursé, - je reviendrai sur ce point dans un instant puisque vous m'avez posé la question et qu'elle comporte un certain nombre d'espèces que nous aurons à envisager tout à l'heure, - ce supplément, dis-je, doit être remboursé par priorité sur les versements à recevoir de l'Allemagne; ce sont, en fait, des frais de réalisation; mais la question est moins simple qu'elle le paraît lorsque je l'énonce en ce moment-ci et elle aurait besoin d'être serrée.

Par conséquent, nous appliquons, dès maintenant au paiement de ces dépenses, les recettes que nous encaissons, et notamment les 90 milliards de marks saisis ces jours derniers seront appliqués au paiement des frais d'occupation.

Ici, encore, par conséquent, il ne s'agit que de crédits remboursables.

D'une manière générale, les dépenses sont restées fort au-dessous des prévisions que nous avons inscrites dans notre projet de budget et les recettes, au contraire, sont allées en augmentant malgré toutes les difficultés que le Reich a essayé de nous susciter.

J'ai ici les questions que M. le Président de la Commission des finances m'a envoyées hier soir en votre nom. Je m'excuse de ne pas les suivre peut-être pas à pas dans l'ordre où elles ont été posées, mais ce questionnaire ne m'est parvenu qu'hier soir, et, en tout cas, si une question quelconque restait en souffrance vous auriez l'obligeance de m'en avertir; si même il m'arrivait sur un point quelconque de ne pas répondre immédiatement, je le ferais par la suite.

Les recettes, jusqu'au 20 mai, ont été en progression constante, - mais je dois vous présenter tout de suite deux observations : dans les recettes dont je parle, nous n'avons fait état, pour le charbon, que de la valeur du charbon livré à la France; au contraire, pour les licences, pour les douanes, comme il s'agit de services interalliés, le tableau comprend l'intégralité des sommes qui ont été comptabilisées par le comité des gages et qui devront être réparties, d'abord entre les Belges et nous, quand il s'agira de déduire des recettes brutes les frais de notre opération. Puis, le jour où cela viendra à se présenter, entre tous les alliés, - car je suppose toujours acquis ce que nous avons dit antérieurement.

Il va sans dire que dans notre opération, nous déduisons *des* recettes brutes toutes les charges, et si l'opération se traduit tôt ou tard par un bénéfice net, nous

n'avons pas le droit, nous Français et Belges, de nous l'approprier : il appartient, tout naturellement, en vertu du traité de Versailles, à l'ensemble des alliés. Par conséquent, ce jour là, la part de l'Angleterre et celle de l'Italie sont naturellement réservées.

Autre observation : il a été fait état, dans les comptes, de la dernière saisie de marks papiers effectuée à Essen; or, il a fallu savoir au juste comment on allait calculer : on a saisi 90 milliards de marks... Combien cela vaut-il en marks-or ? C'est une chose difficile à dire, car il n'en a pas encore été fait état, et nous avons été forcés de prendre à cet égard, une évaluation provisoire, sur laquelle nous devons faire toutes réserves. Quoi qu'il en soit, voici l'état du développement des recettes perçues dans les territoires occupés, évaluées en marks-or, non compris les prestations en nature.

Période depuis le début de l'occupation jusqu'au 10 avril, - c'est évidemment la période d'installation, de premier établissement, pendant laquelle les recettes sont moindres :

Kohlensteuer - Vous vous rappelez toutes les difficultés en ce qui concerne la perception de l'impôt sur le charbon, d'autant plus que les industriels ne payaient plus depuis plusieurs mois le kohlensteuer à leur gouvernement, de sorte que lorsque nous leur avons demandé de le payer, cela a, naturellement, été pour eux une surprise désagréable; et lorsque le gouvernement du Reich leur a défendu de payer cet impôt, ils se sont empressés d'écouter leur gouvernement.

Première période, 38.713 marks-or.

Seconde période, du 10 au 20 avril, 29.531 marks-or,

- du 20 avril au 10 mai, 62.715 marks-or,

- du 10 au 20 mai, 56.890 marks-or.

La progression est donc continue, puisque du 20 avril au 10 mai, c'est-à-dire pour 20 jours, nous avons reçu 62.715 marks-or, alors que du 10 au 20 mai, donc pour 10 jours seulement, nous avons eu 56.890 marks-or.

Le total est donc au 20 mai, de 187.849 marks-or.

Douanes : - 1^{ère} période, (pour plusieurs semaines),
245.000 marks-or.

du 10 au 20 avril	165.000	marks-or
du 20 avril au 10 mai	515.000	-
du 10 au 20 mai	184.781	-
au total,	1.111.110	marks-or.

Licences . - Je vous épargne la lecture des détails,
822.329 marks-or.

Forêts, 1.409.053 marks-or

Confiscations, 4.306 marks-or

Gebühren, 12.296 marks-or

Amendes et saisies, 14.503.738 marks-or.

Soit au total, 18.051.381 marks-or qui, convertis en francs, à raison de 3 Fr.70 par mark-or, représentent 66.790.108 francs.

Par conséquent, douanes, charbon, licence, forêts, etc.. sont en progression continue; et dans tout cela, il n'y a pas, je le répète, la régie, ni les prestations en nature, il n'y a que le kohlensteuer.

Voici, maintenant, les dépenses.

Je viens de vous dire que parmi les recettes, il convient de faire une répartition entre les deux gouvernements, français et belge; au contraire, les dépenses que voici sont exclusivement françaises.

Dépenses militaires jusqu'au

1^{er} juin 140 millions,
desquelles il y a lieu de déduire 45 millions,
représentant le coût qu'aurait occasionné l'entretien de
ces mêmes troupes, si elles étaient restées stationnées
en France; par conséquent, restent environ 95 millions
pour les dépenses militaires résultant de l'occupation.

Dépenses civiles (Mission nouvelle de contrôle,
comité spécial des mines de charbon, douanes, licences,
etc..), au total, 875.893 marks-or, soit en francs,
3.240.000 francs.

Enfin, missions dont les frais ont été supportés par
le Reich jusqu'au 13 janvier 1923, (missions de contrôle
des constructions de paquebots en Allemagne, mission de
Wiesbaden, service de restitution de matériel de chemins
de fer) 4.299.213 francs.

Nous pouvons donc dresser le bilan financier approxi-
matif de l'opération. Mais, ici encore, il convient de
présenter une observation : nous faisons état dans ce
bilan, de la saisie de matières colorantes et de produits
chimiques qui vient d'avoir lieu à la Badische Anilin.
C'est une opération très délicate que je vous avais annon-
cée à la Commission des Affaires extérieures et que je
considérais comme très difficile à commencer, à poursuivre
et à mener à bien. Le jour où je suis venu devant vous, je
vous ai indiqué qu'elle se poursuivait heureusement; elle
a été effectuée avec succès, sans le moindre incident.
Elle avait été préparée, d'ailleurs, avec beaucoup de soin,
par M. Fleurant, d'accord avec M. Tirard et le général
Degoutte, et vraiment, il y a eu là une opération tout à
fait remarquable, qui fait honneur à nos techniciens et

à nos militaires qui ont surveillé et protégé l'opération.

Nous estimons que la valeur des stocks saisis dépasse sensiblement 200 millions de francs, mais l'évaluation réelle n'a point été faite; jusqu'ici les stocks sont entre nos mains, mais demeurent invendus. Par conséquent, le chiffre de 200 millions est théorique; je ne l'indique qu'à titre d'évaluation : il est revisable.

Quoi qu'il en soit, nous arrivons aux totaux suivants :

En <u>recettes</u> , en marks-or, 18.051.381, soit	
	en francs 66.790.108
plus la valeur du charbon saisi et les autres livraisons, soit un total de marks-or de 98.196.381	
	ou, en francs <u>363.326.608</u>
Les dépenses militaires et civiles représentent au total	<u>112.971.000 Fr.</u>

Par conséquent, si l'on fait entrer en ligne de compte les matières colorantes, nous avons, à l'heure présente, des recettes très largement supérieures aux dépenses, - à la condition de compter les prestations en nature.

Il n'en est pas moins vrai que cette situation est de beaucoup meilleure que nous ne pouvions le supposer à la première heure. Lorsque nous sommes entrés dans la Ruhr, en effet, je vous ai dit : je n'attends pas des réalisations immédiates, étant donné que nous ne serons pas en collaboration avec l'Allemagne; ce ne sera pas un gage productif; mais un moyen de coercition.

Quant à la régie des chemins de fer, vous m'avez demandé un certain nombre de renseignements, et j'ai prié M. le ministre des travaux publics, de télégraphier ou de téléphoner, dès hier soir, à Mayence, pour avoir le dernier état de la question, de manière à vous apporter une

mise au point aussi exacte que possible.

Je vais donc vous donner, si vous le voulez bien, connaissance du télégramme reçu aujourd'hui même. Ce sera la meilleure façon de préciser la position actuelle de la question :

" Actuellement, 300 cheminots allemands ont repris le service et 2 lignes sont aujourd'hui exploitées exclusivement par une partie d'entre eux sous notre direction.

" Nous occupons, en outre, 5.000 employés ou ouvriers allemands.

" La relève des 2.500 agents français non réengagés s'est effectuée avec succès malgré la difficulté et le gros aléa de l'opération.

" La relève du personnel belge est actuellement en cours.

" La recette journalière des transports commerciaux proprement dits, - c'est-à-dire abstraction faite des transports militaires et de réparations, est passée de 30 millions de marks au 19 mars, à près de 300 millions de marks au 31 mai.

" Même en tenant compte d'une majoration de 50 % des tarifs, intervenue dans l'intervalle, le rapport des transports commerciaux a été plus que sextuplé depuis l'installation de la régie et continue à s'accroître régulièrement.

" Le prix des transports devant désormais suivre les variations du change, les recettes des transports commerciaux exprimés en francs, seront elles-mêmes six fois plus fortes actuellement qu'au 19 mars.

"Le nombre moyen journalier des voyageurs ..."

_____ vous savez à ce sujet, que le gouvernement allemand a interdit à ses compatriotes de monter dans les trains conduits par des Français et que, ne pouvant naturellement les atteindre sur place, il les fait poursuivre à l'arrivée hors des territoires occupés. Malgré cela _____

"... le nombre moyen journalier des voyageurs transporté est actuellement de 45.000 et il a atteint 55.000 pendant les fêtes de la Pentecôte.

" Le nombre de kilomètres - trains journaliers, - atteint maintenant 50.000."

Veillez prendre connaissance également du télégramme envoyé hier :

" Les recettes commerciales effectuées par la Régie du 26 février au 27 mai 1923, s'élèvent à 7 milliards 213.546.624 marks qui, convertis, semaine par semaine, en francs français, au cours moyen du mark, donnent 3.273.315 francs.

"En outre, les fonds saisis attribués à la Régie s'élèvent, pendant la même période, à 6.440.000.000 marks qui, convertis en francs français, ont produit 3.339.912 francs, au total 6.613.227 francs de recettes commerciales ou de recettes de saisies.

" Il reste à fixer et à comptabiliser pour la période révolue au 1^{er} mars les transports militaires (matériel et personnel), les transports réparations, les transports restitution, les transports enservice.

" C'est une fixation extrêmement complexe et délicate, qui se poursuit néanmoins avec la plus grande rapidité, mais dont je ne puis faire connaître aujourd'hui les résultats."

Si j'envisage séparément les dépenses et les recettes de la mission industrielle, voici les résultats auxquels nous arrivons : je répons ici, précisément, au question - naire que Mr le président de la commission des finances a bien voulu m'envoyer.

L'effectif de la mission interalliée réellement engagé dans l'opération est le suivant :

Ingénieurs du corps des mines	26
Ingénieurs relevant du ministère de la marine - Ingénieurs de la marine, de l'artillerie navale, mécaniciens principaux	14

J'ai déjà indiqué les raisons pour lesquelles on avait eu recours à ces ingénieurs comme on l'avait fait pendant la guerre.

Ingénieurs civils auxiliaires.....	26
Chefs de bureau, secrétaires comptables	27
Sténo-dactylographes	31

Le questionnaire demande quelle était, au 1^{er} juin, la dépense effective occasionnée par ces trois catégories de services, comparée aux crédits demandés; les dépenses de la mission - personnel et matériel - sont au 1^{er} juin, de 1.308.000 francs.

En ce qui concerne les recettes, voici maintenant les différents chiffres reçus aujourd'hui même par téléphone :

Licences d'importation et d'exportation...	1.110.000 Fr.
Kohlensteuer	930.000 -
Charbons	32.550.000 -
Coke	40.220.000 -
Lignite	2.530.000 -
Sous-produits, benzols, etc.....	2.200.000 -

En fait, la valeur des sous-produits expédiés atteint 14 millions, mais les opérations qui portent sur ces produits s'étant développées depuis peu, une faible partie seulement a encore été facturée.

D'autre part, il convient de déduire des chiffres que je viens de donner les frais de déstockage, soit 6.500.000 francs.

Les opérations de déstockage ont atteint, depuis le début du mois de mai, le régime normal. Troublées par la grève momentanée des chemins de fer belges, elles reprennent sur la base de 23.000 à 24.000 tonnes par jour. Je donnerai tout à l'heure des détails plus précis sur ce point.

Il est bon, en effet, d'insister sur les expéditions qui ont été faites de coke et de charbon. Voici donc le tonnage quotidien depuis un mois : à part le double fléchissement qui a tenu exclusivement à la grève des chemins de fer belges, la moyenne est tout à fait satisfaisante..

Elle est, du reste, à ce point satisfaisante que, lorsque je l'ai fait connaître à la commission des finances de la Chambre des députés, un membre du parti socialiste qui avait vivement combattu l'opération, M. Blum, a déclaré loyalement que ces résultats dépassaient de beaucoup tout ce que l'on pouvait espérer. J'ai rapporté son propos à la tribune en sa présence, et M. Blum n'a pu que le confirmer.

Voici les chiffres :

	4 mai	14.099 tonnes	
	10 mai	14.938	-
Ascension	11 mai	259	-
	12 mai	15.274	-
	13 mai	13.379	-
	14 mai	4.599	-
	15 mai	14.263	-
	16 mai	13.077	-
	17 mai	13.189	-
	18 mai	12.557	-
	19 mai	10.000	-
		
	29 mai	11.059	-
	30 mai	10.596	-
	31 mai	12.100	-
	1 juin	11.215	-
	2 juin	735	-
	3 juin	11.770	-

Les chiffres que je viens de donner s'appliquent au charbon; en ce qui concerne le coke, le tonnage des déstockages se poursuit dans les mêmes proportions : 5.000 tonnes, 10.000, 8.000, 7.000, 11.000 tonnes par jour.

Voici maintenant les renseignements explicatifs fournis par les services.

Le total des expéditions pour le mois de mai, est de 254.169 tonnes de charbon et 186.947 tonnes de coke.

Si les tentatives de sabotage et d'enlèvement des stocks existants n'ont pas été complètement enrayerées par les mesures qui ont été prises - qui consistent en réquisitions et en isolement des stocks par coupure ou occupation des voies ferrées - et vous verrez les occupations nouvelles que nous avons faites, qui peuvent produire les meilleurs résultats - l'effet de ces tentatives est plus que compensé par l'accroissement de certains d'entre eux.

Au début de mars, l'importance des stocks de coke non saisis était estimée à 1.028.000 tonnes; les stocks saisis ou en exploitation représentaient au 1^{er} juin 300.000 tonnes. Les stocks nouveaux sont de 1.200.000 tonnes dont on dispose actuellement.

Au taux quotidien de 8.000 tonnes que j'ai indiqué par jour ouvrable - dont 6.000 pour la France - ce chiffre nous assure, compte tenu des cokes en cours d'acheminement ou stockés dans les usines françaises, une marge de huit mois.

D'autre part, les stocks de charbon représentent un chiffre de 2.500.000 tonnes, dont 800.000 à 1 million de tonnes paraissent susceptibles d'être utilisées pour la fabrication du coke.

Faisant suite au programme d'enlèvement des stocks, un programme de fabrication de coke a été déjà élaboré par les services. Bien que nous ayons huit mois devant nous, nous voulons prévoir même le pire, de façon à maintenir cette allure de 8.000 tonnes expédiées par jour.

Ce programme se résume ainsi : Augmentation de la production des cokeries françaises, mines et usines, 1.500 tonnes; - nous sommes, d'autre part, d'accord avec la Belgique pour une augmentation de production journalière de 500 tonnes des cokes belges et pour une fabrication de 1.000 tonnes, au moyen de charbon sarrois et de charbon maigre de la Ruhr. Ceci nous donnerait, par conséquent, un chiffre de 3.000 tonnes par jour.

D'autre part, sur la rive gauche du Rhin, nous pourrions compter sur 500 tonnes, à la mine Karolus Magnus, dans laquelle nous avons des intérêts, 1.000 tonnes à la mine Schwaller (?); 500 tonnes à la mine Frédérick-Henri. Le total de ces mines germano-alliées représenterait donc 2.000 tonnes.

Il ne resterait plus alors que 3.000 tonnes de coke à fabriquer par nos soins dans la Ruhr, chiffre qui n'effraie en rien nos techniciens : ils estiment, en effet, que, le jour venu, il leur serait facile de faire fonctionner, dans la Ruhr même, un certain nombre de cokeries avec des ouvriers allemands et des ouvriers français.. Le programme est établi pour le cas où il serait nécessaire de le faire jouer.

En ce qui concerne les effectifs militaires, voici la situation.

Les effectifs qui ont servi de base aux crédits demandés pour la Ruhr :

Troupes de l'armée du Rhin envoyées dans le bassin de la Ruhr :

janvier	748 officiers
	19.298 hommes de troupe
	6.160 chevaux

février	1.121 officiers
mars	mêmes effectifs
avril	mêmes effectifs en officiers
	28.902 hommes de troupe
	9.240 chevaux
mai	1.106 officiers
	28.980 hommes de troupe
	9.240 chevaux.

Pour les troupes envoyées de l'intérieur, les chiffres sont les suivants :

janvier	791 officiers
	27.148 hommes de troupe
	6.128 chevaux
février	1.355 officiers
	48.768 hommes
mars	43.998 hommes
avril	62.998
mai	63.498
juin	56.850

Les chiffres que je donne ici sont, bien entendu, le total pour chaque mois, et ne se totalisent pas ...

M. LE PRESIDENT . - Vous voudrez bien nous laisser ces documents.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Je les donnerai à la commission.

M. RENÉ RENOULT . - En réalité, ces chiffres progressent constamment.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Ils ont progressé à un moment donné; il y a deux mois, nous avons procédé à

un renforcement des effectifs.

M. ALBERT LEBRUN . - La difficulté que traduisent certains de nos collègues vient de ce que votre première série de chiffres indique les officiers et hommes partis de la Rhénanie pour la Ruhr, la seconde indiquant les officiers et les hommes partis de l'intérieur dans la Rhénanie et la Ruhr; comme on veut savoir ce qu'il y a d'hommes dans la Ruhr

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Je vous dirai quels sont exactement les effectifs qui sont actuellement dans la Ruhr.

M. PAUL DOUMER . - D'après les dépenses, on peut dire qu'en gros il y a 140.000 hommes sur le Rhin et dans la Ruhr, dont 55.000 venus de France.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - C'est cela, pour la Rhénanie et pour la Ruhr.

Il faut y ajouter - et les crédits sont calculés sur cette base - 250 agents des chemins de fer de campagne envoyés le 6 janvier, plus 3.700 envoyés quelques jours plus tard, plus 4.150, envoyés le 10 février, soit au total 8.470 agents; il faut y ajouter encore le personnel des postes et télégraphes : 480; les gendarmes : 500; la flottille du Rhin : 200; et les agents de chemins de fer : 9.500 hommes.

Il va sans dire que les gouvernements belge et français sont toujours entièrement d'accord pour considérer que les frais de cette occupation militaire de la Ruhr constituent une dépense assimilable aux frais des armées d'occupation et doivent être, par conséquent, réglés sur les recettes brutes, les recettes nettes, seules pouvant

être réparties entre les alliés. Mais qu'est-ce que l'on entend exactement par " frais d'occupation " ? Sont-ce seulement les dépenses supplémentaires nécessitées par l'occupation ? Pouvons-nous, au contraire, réclamer par priorité, la totalité de la dépense, y compris les sommes que nous aurions dépensées pour l'entretien de ces troupes en France ?

C'est là une question qui ne pourra être définitivement réglée qu'entre tous les Alliés. Nous ne pouvons pas leur imposer de faire payer par l'Allemagne la charge de dépenses de troupes que nous aurions tout de même eu à payer en France. Je dois dire que les Belges eux-mêmes ne sont pas très portés vers cette solution qui serait au détriment de leur priorité

M. RENÉ RENOULT . - Ces dépenses sont faites en Rhénanie

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - L'occupation de la Rhénanie est prévue dans le traité de Versailles.

M. RENÉ RENOULT . - Il en est de même de la Ruhr.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - C'est exact, mais pas dans les mêmes conditions.

Je vous demande deux minutes d'attention pour me permettre d'exposer la question aussi clairement que je la conçois, et je crois la concevoir clairement. Je ne la résoudrai d'ailleurs pas aussi facilement, parce qu'elle est délicate.

Le traité et la convention que nous avons passée le 11 mars 1922, avec nos Alliés, prévoient que les frais d'occupation qui figurent dans le traité dans les territoires occupés directement en vertu du traité, c'est à dire

sur la rive gauche du Rhin, dans les territoires nettement déterminés par le traité de Versailles, seraient intégralement payés par l'Allemagne par priorité.

Il en résulte que les troupes que nous avons sur le Rhin sont payées à titre remboursable par nous, la dépense qui en résulte devant être remboursée par l'Allemagne dans sa totalité et non pas seulement pour la partie supplémentaire que représentent ces frais sur l'entretien de ces mêmes troupes à l'intérieur du territoire. Actuellement donc, les troupes françaises qui sont sur le Rhin sont payées par l'Allemagne, alors que, si elles étaient restées en France, c'est notre budget qui devrait en supporter définitivement la charge.

A première vue, c'est là un avantage pour nous, et qui paraît presque exorbitant, puisque pourrait-on dire, nous aurions eu à pourvoir à l'entretien de ces effectifs s'ils étaient restés sur notre territoire; mais les rédacteurs du traité de Versailles ont pensé, avec raison, que nous n'aurions pas conservé de troupes aussi nombreuses, que nous ne leur aurions pas imposé un temps de service aussi long, si nous n'avions pas été appelés à monter la garde sur le Rhin. Voilà pourquoi il a été convenu que l'Allemagne paierait la totalité de la dépense des troupes envoyées en Rhénanie, et non pas seulement la différence entre ce qu'elles coûtent et ce qu'elles auraient coûté en France.

Sur le principe, donc, pas de contestation; il y a tout de même eu quelques difficultés du fait que, vous, vous le savez, nos troupes sont moins payées que d'autres, que les Anglais, par exemple, ^{qui} pour un effectif moindre, ont réclamé, au détriment de nos réparations, des sommes égales imputées au compte de l'occupation; de même, des

difficultés analogues ont surgi pour l'armée américaine, et que nous venons de résoudre, non sans peine, avec le gouvernement de Washington.

Mais il en va tout autrement en ce qui concerne l'occupation de la Ruhr. Cette occupation n'est pas prévue dans le traité de Versailles. En vertu des §§ 17 et 18 de l'annexe 2 de la partie VIII, nous avons le droit de prendre des mesures de coercition, mais il n'est pas prévu que si nous les prenons avec une force armée, nous pourrions imposer à l'Allemagne la totalité de la dépense de nos troupes, y compris ce qu'elles nous auraient coûté en France.

Il est évident que nous avons le droit de prélever sur les recettes effectuées, le supplément de dépenses, et de dire que tout ce qui constitue une charge supplémentaire, en raison de l'opération, doit être payé par l'Allemagne; mais avons-nous le droit de dire, en outre, que l'Allemagne doit payer la solde des divisions que nous avons envoyées dans la Ruhr, et que nous paierions de toutes façons si elles étaient restées en France, puisque nous n'avons pas réduit nos effectifs tout en ne mobilisant pas une seule classe.

Assurément, je crois, nous aurions le droit de tenir ce langage à l'Allemagne; mais avons-nous le droit de le dire sans être d'accord avec nos Alliés ? C'est là une tout autre question. Il n'y a rien dans le traité de Versailles à cet égard, et nos Alliés nous diront que si nous faisons payer ^{par} l'Allemagne des sommes qui, sans l'occupation de la Ruhr, auraient figuré au budget de notre ministère de la guerre, c'est au détriment de leurs réparations.

M. PAUL DOUMER . - Jusqu'à la fin de 1921, nous avons maintenu de façon absolue que toutes les troupes d'occupation, celles qui sont prévues pour la garde du secteur du Rhin, aussi bien que celles qui seraient nécessaires pour exercer un acte de coercition, seraient payées par l'Allemagne intégralement et dans les conditions fixées par le traité, c'est-à-dire en toute priorité.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - Cela a été en effet, maintenu théoriquement pendant la période pendant laquelle les Alliés ne procédaient pas à des mesures de coercition: à ce moment, cela était facile à mettre sur le papier

M. PAUL DOUMER. - Nous avons eu jusqu'à 200.000 hommes..

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - A ce moment, toutes les mesures étaient prises en commun.

M. PAUL DOUMER . - Le droit auquel je fais allusion avait été admis et il a été maintenu.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - Je ne dis pas que le droit n'est pas théoriquement établi, je dis seulement que dans les négociations que nous engagerons avec l'Angleterre, nous serons dans une situation assez ^{déliat} délicate. Nous ne pouvons préjuger du résultat et, quant à moi, je ne puis pas dire que nous obtiendrons satisfaction de ce côté.

Nous aurons contre nous certainement les Anglais qui nous diront : " Vous avez fait l'opération, payez ce qu'elle a coûté, mais ne prenez rien de ce qui nous revient!" Nous aurons même contre nous les Belges, car tout ce que nous demanderons à l'Allemagne sera au détriment de leur priorité.

M. JEANNENEY . - S'il s'agit des paiements en nature, l'Angleterre n'a pas à en recevoir

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - Nous n'avons pas le droit de nous attribuer des produits qui, normalement, reviennent à l'Angleterre.

M. RENE RENOULT . - S'ils sont le résultat de l'occupation

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - Je vous remercie de l'argument que vous me donnez : je l'emploierai de mon mieux.

M. DE SELVES . - A un moment donné, nous avons fait un acte de pression; nous avons occupé Dusseldorf

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - L'opération a été faite en commun, de l'assentiment de tous les Alliés.

M. DE SELVES . - Il y a dû avoir un accord en ce qui concerne les paiements, une reconnaissance de principe.....

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - Dussé-je contredire M. Doumer sur ce point, je dois dire que la question n'avait pas été réglée avant le 21 décembre 1921, et que même l'Angleterre avait maintenu que nous ne devions pas prélever la totalité de la dépense; et lorsque M. le ministre des finances et moi-même avons engagé les négociations de mars 1922, nous avons rencontré les plus vives résistances de la part de l'Angleterre; il fut extrêmement difficile d'obtenir satisfaction pour le passé et nous n'y sommes parvenus que parce que les dépenses avaient été faites en commun, que l'acte de coercition avait été fait en commun : les Anglais ont reconnu qu'il n'y avait pas de raison de déroger aux règles générales du traité.

M. PAUL DOUMER . - Toutes les fois que la question avait été soulevée, nous avons maintenu notre droit à la totalité du remboursement par priorité.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - Cela ne s'est jamais appliqué, et en fait la question n'a pas été résolue sous le ministère Briand; elle est restée pendante. Nous avons eu toutes les peines du monde à la faire résoudre.

S'il y avait eu mobilisation, ç'aurait été une dépense nouvelle, une dépense supplémentaire, mais tel n'est pas le cas.

M. RENÉ RENOULT . - Il y a tout de même une dépense supplémentaire d'entretien d'effectifs; M. le ministre de la guerre que nous avons entendu nous a dit qu'il avait été amené à excéder l'effectif budgétaire auquel il est autorisé par la loi de finances, en raison des obligations nées de l'occupation de la Ruhr.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - A cet égard, il n'y a pas de doute.

M. RENÉ RENOULT . - Il ne s'agit pas seulement, en la circonstance, d'une différence dans le coût de l'entretien des hommes, mais d'une différence de quantum d'effectifs.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL . - Je n'ai pas limité l'expression "supplément"; elle comporte tout ce qui est supplémentaire. C'est une question de comptes à établir avec les Alliés; il ne peut y avoir l'ombre d'une contestation.

M. RENÉ RENOULT . - C'est dans ces conditions que nous avons passé au budget des dépenses recouvrables, des dépenses militaires résultant de l'occupation de la Ruhr.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Messieurs, je ne voudrais pas que ce que je dis sortît d'ici; je plaide presque la cause des contradicteurs à chaque moment, mais il faut prévoir les arguments; je n'ai pas besoin de dire que ce que je déclare je ne le répéterais pas, sous cette forme tout au moins. Je sais les arguments que l'on peut invoquer; je prévois les objections parce que je ne veux pas promettre à la commission des finances et à la commission des affaires étrangères un succès dont je ne suis pas certain. Et puis, cela peut être un élément de conversation et se lier avec beaucoup d'autres choses.

Telle est donc, messieurs, la situation financière. Elle est aussi favorable qu'on pouvait l'espérer, étant donné la résistance de l'Allemagne.

Pour compléter ces renseignements, permettez-moi d'y ajouter quelques informations d'ordre politique et militaire.

Le mieux, à cet effet, serait que je lise aux commissions réunies un rapport tout à fait confidentiel présenté, avant-hier, par le général Degoutte, à la conférence de Bruxelles, et qui a produit sur tous, sur les Belges en particulier, une très profonde impression.

Je répète que les conclusions de ce rapport sont confidentielles, et à plus forte raison, un certain nombre des motifs qu'il contient.

J'ai demandé au général Degoutte de me laisser ce rapport pour me permettre de vous en donner connaissance. Il va sans dire que c'est un rapport confidentiel du général en chef au Gouvernement, que j'avais invité son auteur à parler en toute liberté et à faire connaître ses désirs en toute indépendance; il parle donc sans aucune réticence,

sa pensée ne se voile en aucune façon. Je vous demande par conséquent de garder tout ceci par devers vous; bien entendu, je ne pourrai pas laisser le document à l'une ou à l'autre commission; mais j'ai pensé qu'il y avait là des renseignements satisfaisants, et sur certains points, très intéressants.

N'oubliez pas que c'est un soldat qui parle, si certaines phrases vous paraissent un peu vives :

" Le seul conflit que les troupes aient eu avec les populations de la Ruhr est celui du 31 mars à Essen. Je ne le rappelle que pour dire que cet incident a entièrement tourné à notre avantage; les masses ouvrières ont reconnu que nous étions dans notre droit. Les grèves que le gouvernement voulait provoquer ne se sont pas produites. Le fait que nous n'avons pas hésité à faire usage de nos armes en état de légitime défense a imposé le respect et a permis de faire plus de cinquante saisies de mines et d'usines peuplées de milliers d'ouvriers, sans le moindre incident.

Les troubles économiques qui se sont produits dans la Ruhr depuis quinze jours viennent de se terminer aujourd'hui même.

Je tiens à rectifier une erreur assez commune dans la presse, malgré les recommandations faites aux journaux : en réalité, ces troubles sont la conséquence de la vie chère et du décalage entre la valeur du mark et le prix des denrées. Les communistes, auxquels on a attribué ces troubles, ont simplement essayé de se mettre à la tête du mouvement; mais les communistes ne sont pas assez nombreux dans la Ruhr pour pouvoir produire un mouvement de ce genre; ils ne représentent au maximum que le dixième de cette population ouvrière.

J'ai donc pensé qu'il ne fallait pas faire intervenir les troupes tant qu'il n'y aurait pas eu de véritables troubles, pillages de magasins, attentats contre les personnes. C'était une question purement intérieure qui se réglait entre les polices locales maintenues par nous en fonctions, et quelques manifestants extrémistes. Nous nous sommes contentés de soigner les blessés et de recueillir les personnes réfugiées dans nos postes. La foule n'a manifesté aucune hostilité contre nos troupes.

Je dois citer, sans y attacher aucune importance, que des cris de "Vive la France" ont été poussés devant la caserne nouvellement occupée de Gelsenkirchen.

La question de la vie chère n'est pas résolue. J'espère que de nouvelles manifestations peuvent et doivent se produire d'ici la fin du mois : si les gouvernements veulent ratifier ma ligne de conduite, je me propose de n'intervenir dans cette question économique intérieure que si de véritables troubles se produisent, parce qu'en défi-

nitive il nous appartient dans ce cas, mais dans ce cas seulement, de maintenir l'ordre

Le gouvernement belge a été d'accord pour trouver ce programme absolument sage, plein de prudence, et nous l'avons entièrement accepté.

" ... Il y a toujours quelques attentats aux personnes; de temps en temps des sentinelles sont encore, assez, rarement d'ailleurs, attaquées par des coups de feu, du côté belge comme du côté français. Les soldats ripostent assez adroitement pour que les Allemands perdent l'envie de recommencer; quand ils ne peuvent le faire, les sanctions les plus sévères sont prises vis à vis des communes.

Le nombre des sabotages de voies ferrées reste stationnaire dans la Ruhr; il n'est pas possible de faire assurer la garde des voies par les Allemands eux-mêmes; nous sommes donc dans la nécessité de donner aux sentinelles la consigne de tirer, après sommation, bien entendu, sur toute personne vue sur les voies ferrées.

Notre surveillance mobile, si elle n'empêche pas les incidents de ce genre, toujours exécutés par des professionnels venus de la zone non occupée

C'est là un détail que j'ai déjà donné : on saisit sur les saboteurs des pièces établissant qu'ils sont envoyés officiellement.

"..... jamais jusqu'à présent les saboteurs n'ont pu poser de pétards de poids suffisant ni faire assez de bourrages pour provoquer des accidents graves. La vitesse des trains, réduite à 45 kilomètres, a permis d'éviter les accidents.

Notre police, très active, a mis d'ailleurs la main sur toute une bande de saboteurs dans la Ruhr, et sur la rive gauche du Rhin : ces prises ont révélé toute une organisation de sabotage et d'espionnage et de meurtre dont beaucoup de membres sont d'anciens officiers appartenant aux corps francs ayant opéré en Haute Silésie ..."

- c'étaient les mêmes méthodes; vous vous rappelez nos ennuis à ce moment. -

"..... et notamment au bataillon Heinz. Une première bande de neuf individus a été condamnée à la prison et à des peines variables de travaux forcés; le chef de la bande, un nommé a été fusillé. Une deuxième bande vient de passer en conseil de guerre : il y a eu six condamnations à de grosses peines de prison. A Mayence, neuf individus, inculpés de sabotage et d'espionnage sont sous les verrous; des présomptions graves pèsent sur trois d'entre eux.

Les effectifs donnés par les gouvernements se sont montrés suffisants pour la période de blocus pendant laquelle ils n'ont pas pénétré à l'intérieur des grosses agglomérations, suffisants aussi pour la période d'exploitation du 15 mars au 15 mai, où nous avons pénétré à l'intérieur du bassin, grâce au maintien de la classe 1921.

Actuellement, un léger renforcement d'effectifs dans la Ruhr, 3.000 hommes environ, s'il pouvait être obtenu, nous permettrait d'assurer plus de repos pour les hommes, dont l'état sanitaire est bon, d'avoir plus de sécurité, notamment sur les voies ferrées, d'exercer une pression plus grande sur l'Allemagne en développant encore nos mesures de coercition, d'ailleurs très fortes ..."

Vous voyez l'intérêt qu'attache le général ^{Dequette} ~~Chéreau~~ à ces 3.000 hommes, -

"... d'effectuer les saisies de stocks métallurgiques que je suis personnellement d'avis de pousser le plus énergiquement, de constituer des réserves pour permettre d'agir plus vite et avec moins de chances de verser du sang au cas où des troubles, qui m'ont été signalés comme possibles d'ici un mois, se produiraient dans le bassin ..."

Sur tous ces points je suis d'accord avec les Belges.

"... J'ai l'impression que nous avons réalisé de gros progrès depuis le commencement de l'occupation.

La résistance passive continue, officiellement par ordre de Berlin, mais provoquée par la terreur des châtiements plutôt que par la volonté des exécutants. C'est ainsi qu'il se produit des compromis, que certains fonctionnaires aident en sous-main nos réquisitions et commencent à entrer en relations avec l'Etat-major, au point de vue de l'administration et de la police, et qu'au fond ils voudraient voir cesser toute résistance dont ils subissent le contre-coup alors que les gens de Berlin sont à l'abri de nos sanctions ..."

Pas plus que les fonctionnaires d'ordre administratif les cheminots ne veulent voir continuer cet état de choses. En effet : " Le nombre des cheminots allemands au service de la régie n'est que de 300; ce chiffre monte progressivement de quelques unités par jour: le déclanchement, sans qu'on puisse l'escompter à coup sûr, devient possible grâce à la crainte des expulsions. Celles-ci ont pu être accélérées par suite des renforts de gendarmerie. J'ajoute que le service de la Régie emploie sur les chemins de fer, près de 6.000 Allemands qu'elle a dressés comme cheminots, ce qui permet d'améliorer sensiblement le service.

Dans la Ruhr, les expulsions en voie d'achèvement, à la tête de pont de Dusseldorf et dans la région de ... vont s'étendre dans le centre du bassin, par suite du changement de nos lignes de communications.

Au point de vue de la douane, notre pression s'accroît du fait de l'augmentation des transports et de l'occupation des grands centres de Bochum, Dortmund, et maintenant Gelsenkirchen ...",

occupation dont je parlais tout à l'heure et qui a une grande importance, car elle permet d'agir au centre même de la production.

" ... Il serait désirable, pour les P.T.T. que des renforts en personnel de l'intérieur, nous permettent de créer dans tout le territoire occupé, un organisme analogue à la régie des chemins de fer, pour que nous puissions avoir, grâce à cette organisation, comme pour les chemins de fer, la sécurité de nos communications.

Situation économique. - L'exploitation des chemins de fer allemands par la Régie, fait à cette dernière le plus grand honneur. Je tiens à lui rendre hommage, car elle a été aux prises avec les plus grosses difficultés, provenant autant et plus encore de ce régime instable que des sabotages qui se sont produits sur les lignes : un personnel renouvelé tous les trois mois, ayant à exploiter des lignes tellement différentes des nôtres au point de vue des aiguillages et des signaux, provoque fatalement des accidents et n'a pas le rendement - M. Bréault s'en expliquera mieux que moi, - d'un régime stable de la régie, indispensable à l'autorité militaire.

Nous ne sommes pas tout à fait maîtres d'établir un régime permanent, mais après les expériences faites de la défaillance des cheminots allemands à la suite de l'occupation de la Ruhr, je ne crois pas qu'un chef militaire puisse prendre la responsabilité du commandement, si à l'autorité du Reich ne se substitue pas de façon permanente une administration civile interalliée, disposant d'un personnel suffisant pour assurer de façon certaine les transports militaires en ravitaillement, vivres et munitions"

C'est une question des plus graves, une question d'avenir des plus importantes. Le maréchal Foch et la commission interalliée s'en occupent beaucoup, et nous sommes entrés en conversation avec nos alliés. Nous avons, d'ailleurs, par l'opération de la Ruhr, fait un certain nombre d'expériences : nous avons constaté que les Allemands avaient du charbon, - ou du moins qu'ils avaient des devises à l'étranger pour acheter du charbon étranger, - que l'occupation de la rive gauche du Rhin, si l'on ne trouvait pas le moyen de soustraire les chemins de fer, sous une forme ou sous une autre, à l'autorité exclusive du Reich, serait illusoire; que même, après l'évacuation de la Rive gauche du Rhin, si les Allemands restaient maîtres

des chemins de fer dans cette région, en fait, nous serions à leur merci; nous avons vu que les cheminots allemands ne se prêteraient pas au transport des troupes, - nous nous en doutions, - mais si nous n'avions pas pris, à la première heure, certaines précautions, la destruction d'un grand nombre de travaux d'art importants nous mettait dans l'impossibilité absolue d'accomplir notre mission.

Il y a donc là une question extrêmement grave, je le répète, pour l'avenir. On peut donc envisager certaines combinaisons pour le jour où nous n'occuperons plus la rive gauche du Rhin, - combinaisons de sociétés ou combinaisons interalliées, - mais c'est une question dont il faudra nous préoccuper, et, en tout cas, nous n'avons pas le droit de la régler en dehors de nos alliés.

"... Il faut bien se dire que les Allemands n'ont pas fait de sabotage au début parce qu'ils étaient convaincus que nous ne pourrions pas continuer à assurer les transports.

Avertis par cette première expérience, nous pouvons être certains, en cas de conflit éventuel, que le Gouvernement allemand, non seulement ferait abandonner les chemins de fer par ses cheminots, mais encore se livrerait à des actes de sabotage.

Il faut donc être à même, grâce à une administration interalliée permanente de cheminots alliés, de pouvoir contrôler et surveiller étroitement les lignes, et se substituer aux cheminots allemands défaillants.

Dans la Ruhr, nous venons de substituer aux lignes de ... sur lesquelles nous avons fait des déstockages, les lignes centrales de Wiesbaden, Dortmund, Dusseldorf, Mullheim, Bochum, pour nous permettre d'exploiter le centre du bassin.

Les industriels allemands commencent à souffrir terriblement. Ils avaient fait des stocks de charbon et de produits métallurgiques finis ou demi-finis pour pouvoir reprendre les marchés du monde dès que notre action aurait cessé. Nous avons bloqué et nous sommes en train de saisir les stocks de charbon; nous avons saisi et nous allons bloquer de nombreux produits métallurgiques. L'occupation du centre du bassin augmente sérieusement nos moyens d'action à cet égard.

A mon avis, nous avons intérêt à enlever le plus possible de charbon et, dans quelques usines, nous pouvons exploiter des mines à notre profit. J'insiste depuis le 1er mars à ce sujet auprès de la commission interalliée; il faut y

arriver : au cas où la résistance allemande se prolongerait au-delà de la fin de l'année, ce qui me semble tout à fait improbable mais qu'il faut prévoir, nous avons intérêt à saisir le plus possible de produits métallurgiques au titre du kohlensteuer. Actuellement, les Allemands nous doivent, à ce titre, 180.000.000, alors que le total du stock est évalué à 500 millions, c'est-à-dire que nous pouvons saisir plus d'un million de tonnes sur 3 millions.

Je sais qu'il est difficile de liquider les stocks, mais la liquidation doit être productive puisque les alliés et les neutres voudraient bien la réaliser pour notre compte; nous avons admis qu'ils pouvaient demander des licences d'exportation pour la Ruhr. Ils avaient présenté, au 22 mai, des demandes de licences qui portaient sur 330.000 ou 350.000 tonnes, - c'est-à-dire la moitié de l'exportation annuelle de 1913, correspondant à 18 millions de marks-or ..."

Ce chiffre est au-dessous de la vérité; on m'a télégraphié ce matin, que, si de mon examen à la Conférence de Bruxelles, il résulte qu'au 22 mai 1923, les demandes de licences d'exportation par les alliés et les neutres portent sur 320.000 tonnes de produits métallurgiques; d'après le relevé fait aujourd'hui, les demandes sont maintenant de 700.000 tonnes, supérieures de 70.000 tonnes aux exportations allemandes de 1913.

Nous avons examiné la question avec le gouvernement belge, et nous avons estimé qu'il fallait procéder à la saisie générale des produits métallurgiques dans la limite de ce qui nous est dû pour le kohlensteuer par les industriels eux-mêmes, - c'est-à-dire que nous prélevons chez chacun, du montant de ce qu'ils nous doivent, la valeur approximative des stocks.

Si nous ne le faisons pas, il resterait entre les mains des grands industriels allemands, un stockage formidable de produits métallurgiques, et le jour où l'Allemagne viendrait à composition, les grands industriels allemands détendraient une quantité colossale de produits métallurgiques qu'ils pourraient jeter sur le marché; ils seraient ainsi les maîtres de provoquer partout l'effondrement des cours français, britanniques, etc.

Au contraire, si ces produits sont entre nos mains, nous nous entendrons avec nos alliés pour les écouler, de manière à ménager les intérêts des nationaux de chaque pays.

C'est donc une mesure conservatoire parfaitement régulière, puisque les industriels allemands sont nos débiteurs, et, dans la mesure où nous pouvons le faire, nous prendrons ces gages.

" ... Situation alimentaire. - La vie de la population de la Ruhr n'est pas gênée par le manque de vivres. Elle continue à recevoir tous les vivres nécessaires par l'intermédiaire du Reich, c'est-à-dire entre 500 et 550 wagons par jour.

Le travail y est peu productif et l'argent commence à manquer aux ouvriers ..."

parce que les employeurs et le gouvernement commencent à être las de les payer pour ne faire que du travail de propagande au lieu de faire du travail productif -

" ... l'argent commence à manquer aux ouvriers pour acheter des vivres. C'est de là qu'est venue la dernière crise, c'est de là que viendra la prochaine. Il faudrait les utiliser pour faire du travail à notre profit dans les cokeries et dans les mines.

La question monétaire va se poser; je ne suis pas expert en la matière, mais le premier stade sera la création d'une monnaie légale par les industriels, les chambres de commerce et les villes, si le Reich ne veut plus alimenter la Reich-bank en marks ..."

Le jour où il prendra cette mesure nous prendrons une monnaie de circonstance, comme le demande le Général Degoutte.

" ... Une question davantage d'actualité est celle de la saisie des fonds. Ces saisies sont absolument irrégulières et aléatoires. Notre Trésor a été forcé de faire l'avance, depuis six semaines, de quelques millions de frs. Nous venons de saisir, le 26 mai, à Essen, 92 milliards de marks, soit, à 0.0002725, 25 millions de francs qui compensent amplement les dépassants de notre trésorerie.

En résumé, situation bonne, bien meilleure qu'on pouvait l'espérer.

Dans cet enfer noir où les Prussiens n'avaient jamais

Où nous avons mis des troupes allemandes nous avons 55.000 Belges et Français qui vivent sans autre incident que des attentats locaux venant de l'extérieur; notre pression s'exerce de plus en plus forte vis-à-vis de la grande industrie, sans que nous ayons mis contre nous, malgré les excitations du Reich, la population ouvrière du bassin, ce qui est extrêmement important.

Quand nous sommes entrés dans la Ruhr, nos amis anglais me souhaitaient bonne chance, mais semblaient me plaindre un peu. Après le 18 avril, point de départ de la catastrophe du mark, l'opinion publique étrangère a eu l'impression que l'Allemagne était vaincue. C'est du moins ce qui ressort des conversations que j'ai chaque jour avec de nombreux Anglais et Américains qui viennent dans la Ruhr autant pour y enquêter que pour faire du commerce.

L'opinion publique allemande me semble "catastrophée". Dans le monde industriel on ne croit plus que la résistance passive puisse réussir et, depuis longtemps on voudrait bien traiter, - non pas officiellement, c'est entendu, mais on comprend qu'il n'y a pas moyen d'en sortir, - quelles que soient nos conditions.

Les fonctionnaires résistent par ordre et par peur. La population en a assez et voudrait vivre dans le travail.

Grâce à la pression ferme, sans violence, que nous avons exercée, surtout à une politique qui prive l'Allemagne des $\frac{2}{3}$ de sa fonte et de son acier et de la plus grande partie de son charbon, l'Allemagne est à bout."

Cette opinion concorde entièrement avec celle des représentants belges à Bruxelles qui ont approuvé de la façon la plus nette ce commentaire.

A Bruxelles, nous ne connaissions pas encore les nouvelles propositions allemandes; elles ne sont arrivées, suivant l'usage de l'Allemagne, qu'après notre départ; - c'est le procédé qui avait été suivi lors de l'ultimatum à la Serbie, - mais pas plus que nous, le Gouvernement belge ne s'attendait à ce que ces propositions fussent satisfaisantes. Il avait, comme nous-mêmes ses renseignements et c'est la raison pour laquelle il a tenu à reproduire dans le communiqué à la presse nos deux résolutions :

1° - Evacuation de la Ruhr qu'à mesure et en proportion des paiements;

2° - Aucune proposition allemande examinée avant que le gouvernement allemand ait cessé effectivement la résis -

tance qu'il qualifie de passive.

Vous avez vu les dernières propositions allemandes; elles sont entièrement dérisoires et ne font que ressortir une fois de plus l'impuissance et le désarroi du gouvernement allemand. Aucune promesse de cesser la résistance dite passive; il n'y est même fait aucune allusion; aucun chiffre n'est indiqué, - moratoire demandé jusqu'en 1927, - dessaisissement formel de la commission des réparations au profit de comités internationaux et de conférences, - une offre illusoire de gages, - je dis "illusoire", parce que c'est l'Allemagne qui administrerait elle-même ces gages. C'est donc plutôt une restriction de l'hypothèque prévue au traité, ce n'est donc nullement une réalisation.

Ces propositions sont donc inacceptables au point même qu'une réponse ne serait pas nécessaire.

Je me suis mis, cependant, en rapports avec nos alliés et nous verrons s'il y a lieu de répondre, et dans le cas où il y aurait lieu de le faire, on verrait s'il est possible de faire une réponse commune.

Elle serait désirable, à la condition que tous les alliés voulussent bien reconnaître la situation nouvelle créée par l'occupation de la Ruhr et acceptent le double principe posé par la Belgique et la France, et notamment dès aujourd'hui la nécessité de faire cesser la résistance dite passive.

Comment, en effet, pourrions-nous causer avec les Allemands si la résistance continuait ? Vous ne me voyez pas assis avec nos alliés autour d'une table, en face d'Allemands, et apprenant soudain qu'un Français a été tué, qu'un train a déraillé ! ... C'est absolument impossible.

Et encore faut-il s'entendre : qu'appellera-t-on "faire

cesser la résistance passive" ? Il faut étudier cette question. Nous l'avons fait avec le gouvernement belge : il y a un certain nombre de conditions, de précisions, qu'il sera nécessaire d'imposer à l'Allemagne.

Il faudra que le gouvernement allemand s'engage à annuler ou faire annuler tous les textes législatifs ou réglementaires par lesquels les fonctionnaires et le public ont été invités à l'action des autorités alliées.

On lit quelquefois, à l'étranger, que cette résistance est spontanée, qu'elle est le fait de la population. Pur mensonge ! La population obéit à des ordres formels, qui ne sont pas donnés verbalement, qui ne sont pas des ordres indirects, mystérieux; ce sont des ordres donnés par des ordonnances ou des textes législatifs, de sorte que pour faire cesser la résistance passive, il faut d'abord que l'Allemagne rapporte d'abord ces décisions législatives ou réglementaires.

Le gouvernement allemand devra intimer à ses ressortissants l'ordre d'obéir aux arrêtés des autorités alliées parce que, non seulement en Rhénanie, mais dans la Ruhr et les pays occupés, les autorités alliées ont le droit de prendre des ordonnances.

Amnistie générale pour tous les ressortissants allemands frappés et arrêtés, et pour ceux qui sont actuellement poursuivis, arrêt des poursuites en cours, sinon nous assisterions à des représailles du gouvernement allemand qui pourrait continuer à frapper ses fonctionnaires ou ses ressortissants pour avoir obéi aux alliés. Il devra, de plus, s'engager à reprendre immédiatement les livraisons de charbon, de coke, et d'autres produits, d'autres prestations prévues par le traité.

Il devra reconnaître les services interalliés établis et déclarer libératoires les perceptions que nos services ont effectuées.

Il devra s'engager à ne pas réclamer la réintégration des expulsés, - fonctionnaires ou particuliers, - car si l'on réintégrait dans la Ruhr ou en Rhénanie les fonctionnaires expulsés, ou même les particuliers, cela apparaîtrait immédiatement aux populations comme un acte de faiblesse de notre part. Or, le nombre des expulsions a été considérable. Voici le dernier état :

" La haute commission interalliée des territoires rhénans a procédé, du 1^{er} au 15 mai à l'expulsion de 1721, fonctionnaires, dont 312 pour la zone d'occupation belge et 1409 dans la zone française.

Les employés et ouvriers des chemins de fer forment la grande majorité des expulsés puisque dans ce nombre ces fonctionnaires sont au nombre de 1200.

Plusieurs expulsions ont été prononcées à la suite des actes de sabotage qui se sont produits pendant la dernière quinzaine sur le réseau rhénan.

Parmi les hauts fonctionnaires expulsés figurent le directeur du service télégraphique et téléphonique de Coblenz ainsi que des fonctionnaires de la direction des postes de Büttrich (2) pour avoir rétabli les communications avec l'Allemagne non occupée, malgré les ordres donnés par les autorités militaires.

La haute commission a frappé ensuite des fonctionnaires de la Direction de l'Enseignement pour propagande anti-alliée.

Le chiffre total des expulsions depuis le 20 janvier 1923 a été porté à 8.532."

C'est, vous le voyez, un chiffre assez élevé.

Il faudra, enfin, que le gouvernement allemand s'engage à ne pas réclamer d'indemnités pour les prétendus dommages causés par l'occupation de la Ruhr, car il émet cette prétention.

En attendant que l'Allemagne comprenne son intérêt et celui du monde entier nous avons décidé de continuer et d'accentuer notre pression; nous avons préparé un certain nombre de mesures nouvelles, autant pour rendre les gages plus productifs que pour renforcer la contrainte exercée en vertu des §§ 17 et 18 de l'annexe II, partie VIII, du traité.

Voilà les renseignements que j'avais à donner à la

commission.

M. DE SELVES, Président de la Commission des Affaires Etrangères. - N'y a-t-il pas eu quelques divergences de vues avec le gouvernement belge ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Pas l'ombre ! et les journaux sont, à cet égard, vraiment insupportables. Nous avons eu, à ce sujet, à Bruxelles, un incident qui le prouve et qui montre, en même temps la manière dont les journaux procèdent.

J'ai eu, avant la conférence, une entrevue personnelle d'une heure avec les ministres belges. Elle a été, d'une extrémité à l'autre, d'une cordialité parfaite; il n'y a pas eu l'ombre d'une divergence sur un point quelconque. Or, un journaliste français est allé trouver, après la séance, M. ~~Herbette~~ ^{Herbette}, notre ambassadeur à Bruxelles, et M. Peretti de la Rocca, directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des affaires Etrangères, pour dire que cette entrevue avait été orageuse, qu'il le savait, et qu'on avait entendu des éclats de voix.

J'ai demandé d'où il savait cela. Il a eu l'imprudence de nommer un fonctionnaire belge. Il pensait probablement que notre intimité avec le gouvernement belge n'était pas assez grande pour que nous lui en parlions. J'en ai cependant immédiatement parlé à MM. Theunis et Jaspar qui ont fait venir le fonctionnaire belge, et celui-ci a déclaré que le propos était absolument mensonger.

Le journaliste a alors déclaré qu'il avait bien tenu le propos, mais que c'était pour faire parler M. Herbette. (Mouvements divers). Voilà comment on répand des bruits et comment l'on parle de prétendus conflits entre les pays alliés.

M. DE SELVES , président de la Commission des Affaires étrangères. - Il paraît bien résulter de ce que vous venez de dire que, tant que la résistance passive n'aura pas cessée, il ne sera pas entamé de pourparlers avec l'Allemagne.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. - Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne sais pas si nous répondrons, et s'il y a lieu de répondre, nous verrons s'il y a lieu de faire une réponse commune. Si la Belgique ne répond pas nous n'aurons vraisemblablement pas à répondre; en tout cas, il est bien certain que nous ne discuterons que lorsque la résistance passive aura cessé.

M. LAZARE WEILLER . - Pouvez-vous nous donner une indication sur l'attitude du gouvernement anglais ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Je n'en ai même pas encore sur l'attitude du gouvernement français. Nous n'avons qu'à peine reçu la note.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER . - Je voudrais poser une question en ce qui concerne la garde des voies de communication en Rhénanie. En somme, la question se pose comme s'il s'agissait d'une armée en opérations et je voudrais savoir si cette garde des voies de communications, des lignes ferrées, qui permettent d'assurer le ravitaillement de notre armée là-bas, qui lui sont indispensables pour vivre, est complètement assurée en face d'un mouvement plus considérable qui serait susceptible de se produire ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Dans l'état actuel, certainement.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. - A-t-on pris toutes mesures pour éviter des sabotages qui risqueraient de couper, pour un temps plus ou moins long, notre petite armée d'opérations de ses communications de l'intérieur ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Dans l'état actuel, tant que nous avons nos cheminots à nous, nous ne craignons absolument rien; ce qu'on redoute précisément, c'est la restauration complète de l'état de choses du statu quo ante, c'est-à-dire la remise du réseau entre les mains d'un personnel entièrement allemand.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER . - Je ne m'explique pas bien.

Il faut distinguer deux choses : l'exploitation de la ligne et sa garde.

L'exploitation de la ligne est assurée par un personnel de confiance; mais la garde ? ... Il y a là une tâche analogue à celle que remplissaient chez nous, pendant la guerre, les G.V.C. avec cette différence que chez nous les G.V.C. n'avaient pas grand chose à faire et qu'il doit en être tout autrement dans un pays foncièrement hostile.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Le pays n'est pas aussi foncièrement hostile que vous le pensez ...

M. LE GENERAL HIRSCHAUER . - Il y a du moins des gens qui nous sont hostiles.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL . - Evidemment, il y a des gens qui nous sont hostiles, mais voici ce qu'ont fait M. Tirard et le général Degoutte : le général Degoutte a rendu chaque commune responsable de tout ce qui se passe sur son territoire.

C'est, du reste, ce que les Allemands avaient fait en Belgique pendant la guerre : les bourgmestres sont, dans chaque commune rendus responsables, et d'après ce que disait le général Degoutte, non seulement ils prennent cette responsabilité au sérieux, mais, de temps en temps, ils préviennent l'autorité militaire de la possibilité d'attentats.

Par conséquent, à l'heure présente, au point de vue de la garde des lignes, on ne nous a manifesté aucune inquiétude.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. - Les sabotages viennent de l'extérieur.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. - Et, en effet, comme le disait le général Degoutte, les saboteurs viennent de l'extérieur; ils ne sont pas du pays : l'on n'en a trouvé qu'un ou deux de la zone occupée; ils avaient été entraînés par les autres. En général, ce sont des gens envoyés d'Allemagne non occupée par des organisations analogues à celles que nous avons vu fonctionner en Haute-Silésie.

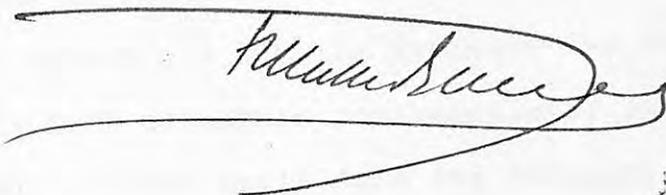
M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Président du Conseil, nous vous remercions très vivement des renseignements que vous avez bien voulu nous apporter.

(M. le Président du Conseil et les membres du gouvernement se retirent.)

La Séance est levée.

Le Président

de la Commission des Finances :



COMMISSION DES FINANCES

3^{ème} séance du Vendredi 8 juin 1923

La Séance est ouverte à 18 heures 1/2 , sous la
Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. DAUSSET.
ROUSTAN. LEBRUN. CLEMENTEL. PAUL DOUMER.
PASQUET. E.G.LEVY. JEANNENEY.

XXXXXXXXXX

ECHANGE D'OBSERVATIONS A PROPOS
DU PROJET DE LOI AUGMENTANT LE MONTANT
DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET LA FACULTE
D'EMISSION D'OBLIGATIONS DES RESEAUX DU
NORD ET DU P.L.M. - ADOPTION DU PROJET DE
LOI ET DECISION D'INSERER UNE DISPOSITION
SPECIALE DANS LA LOI DE FINANCES DE 1923 -

M. JEANNENEY.- La Commission se souvient qu'au mois
de mars dernier j'avais préparé et fait distribuer en é-
preuve à ses membres, mon rapport sur le projet de loi, a-
dopté par la Chambre, ayant pour objet d'augmenter, d'une
part, le montant des travaux complémentaires autorisé
au titre de l'exercice 1921 par la loi de finances du 30
avril 1921, d'autre part, la faculté d'émission des Com-
pagnies du Nord et Paris-Lyon-Méditerranée. Dans ce rap-
port, qui fut communiqué à M. le Ministre des Travaux Pu-
blics, j'avais fait certaines constatations: la Compagnie
Paris-Lyon-Méditerranée avait émis des obligations au-delà
du maximum fixé par les lois de finances pour l'exécution
de travaux complémentaires. Quant à la Compagnie du Nord,

elle avait fait de même; mais en outre elle avait exécuté de très importants travaux, sans observer les décisions ministérielles spécifiant dans quelles conditions, suivant quel plan les dépenses afférentes à ces travaux seraient imputés soit au compte spécial de reconstitution du réseau institué en 1917, soit au compte des travaux complémentaires, et il en résultait qu'on ne savait exactement quelle devait être la répartition des sommes dépensées entre ces deux comptes; il y avait là la marque d'un désordre regrettable et d'une condescendance tout à fait fâcheuse de la part du Ministère des Travaux Publics à l'égard de la Compagnie. A la vérité, on avait, après coup, ^{entamé} entraîné l'élaboration de projets relatifs aux travaux déjà exécutés et permettant de déterminer (ce qui présentait un grand intérêt pour le Trésor) si les dépenses étaient imputables à l'un ou à l'autre compte; mais lesdits projets n'étaient établis et approuvés que pour la moitié environ des travaux, de sorte que notre contrôle sur les imputations ne pouvait être complet et que nous nous trouvions dans l'impossibilité de connaître l'époque exacte de l'exécution de tel ou tel travail.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Comment cela ? Les ^{archives} ~~actions~~ de la Compagnie doivent contenir des documents (notamment des feuilles de paie) d'après lesquels cette époque peut être connue.

M. JEANNENEY.- En fait, ces documents n'ont jamais été produits.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- On peut les réclamer.

M. JEAMMEMEY.- C'est la Commission de vérification des comptes qui aura à les examiner et qui, par conséquent, sera en mesure de dire, d'après l'époque où un travail donné a été exécuté, si la dépense doit être portée au compte de reconstitution ou au compte des travaux complémentaires. Malheureusement, cette Commission examine actuellement les comptes de 1914 de la Compagnie du Nord ; elle se trouve donc en retard de nombreuses années, et quand elle arrivera à l'étude des comptes auxquels se rattachent les travaux dont j'ai parlé, des redressements seront devenus pratiquement impossibles dans les ^{imputa-} ~~importa-~~ tions de dépenses.

J'ajoute qu'ainsi que je vous l'avais indiqué en mars dernier, la Compagnie du Nord a prélevé, pour l'exécution des travaux en litige, des "frais généraux" de beaucoup supérieurs à ceux que la Compagnie de l'Est s'est fait allouer pour l'exécution de travaux de même nature. Sans doute nous ne pouvons nous dispenser d'adopter le projet de loi qui nous est soumis. Mais la question qui se pose est celle de savoir si nous réclamerons des sanctions pour les irrégularités constatées ? A cet égard j'avais ajouté à mon rapport un projet de résolution que je vous demandais l'autorisation de soumettre au sénat pour regretter les faits signalés et enjoindre au gouvernement d'avoir à procéder dans un délai de six mois à toutes les vérifications utiles. Aujourd'hui, j'estime qu'il convient de renoncer à ce projet de résolution : outre, en effet, que le vote de projets de résolution constitue une méthode d'action défectueuse et inefficace, j'avoue que je suis las de soutenir contre le ministère des Travaux Publics une lutte dans laquelle il est singulièrement diffici-

le , et cela pour plusieurs raisons, d'obtenir l'avantage, je vous propose donc de ne laisser subsister dans mon rapport que mes observations et l'expression de nos regrets sans plus.

M. LEBRUN.- Nous sommes toujours reconnaissants à M. Jeanneney des efforts qu'il fait pour mettre un terme aux irrégularités qu'il découvre; ces efforts, que notre collègue en soit persuadé, ne restent pas vains; ils finissent toujours par provoquer des redressements (Assentiment) Dans le cas ~~spécial~~ qui nous occupe, je crois que, comme l'a déjà indiqué M. LE RAPPORTEUR GENERAL, les archives de la Compagnie du Nord doivent contenir les documents qui permettent de vérifier la réctitude des imputations effectuées.

J'ajoute que si les comptes des travaux de reconstitution des usines sinistrées dans les régions libérées (travaux qu'on a exécutés sous le régime des avances) ont pu être apurés par les commissions cantonales et les services de la reconstitution industrielle, malgré leur organisation insuffisante, à plus forte raison le contrôle des chemins de fer, qui dispose d'un personnel compétent et expérimenté, sera-t-il en mesure de se livrer à toutes les investigations nécessaires pour les travaux dont nous a entretenus M. Jeanneney.

M. CLEMENTEL.- Le retard qu'a subi le vote du projet de loi dont nous sommes saisis a eu pour effet d'arrêter l'exécution de travaux indispensables et urgents sur plusieurs lignes, notamment dans mon département -le Puy-de-Dôme-. Ne conviendrait-il pas d'indiquer, dans le rapport qui sera présenté au Sénat en notre nom, que la responsabilité de ce retard n'incombe pas à notre Commission,

mais bien au ministre des Travaux Publics, qui ne nous a fourni ses explications que ces jours-ci ?

M. JEANNENEY.- Mon rapport a été communiqué à M. le Ministre des Travaux publics dès le 13 mars; or, c'est seulement cette semaine que M. le Trocquer s'est expliqué devant nous.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faudra l'indiquer dans le rapport, comme l'a demandé M. Clémentel.

Sur le fond même de l'affaire, je dirai qu'il serait regrettable de supprimer purement et simplement le projet de résolution préparé par M. Jeanneney. Mieux vaut, à mon avis, faire un acte, en introduisant dans la loi de finances de 1923 la disposition suivante :

"Pour tous travaux de reconstitution des voies ferrées d'intérêt général détruites ou endommagées par faits de guerre pouvant donner lieu à imputation au compte spécial créé par la loi du 29 janvier 1917. Ces divers comptes de dépenses devront à peine de forclusion, être présentés avant le 1^{er} janvier 1924, en vue d'une ventilation définitive entre le compte de reconstitution et celui des travaux supplémentaires.
"Avant le 1^{er} juin 1924, un état des imputations proposées sera fourni aux Chambres. Un rapport joint exposera les bases du travail, y compris : 1^o les coefficients de reconstitution pratiqués successivement; 2^o le mode de règlement des frais généraux et leur détail, par nature de dépense et par partie prenante."

Ainsi les irrégularités constatées ne seront pas dépourvues de sanction (Approbation).

M. JEANNENEY.- J'accepte cette solution.

M. LE PRESIDENT.- Donc le projet de résolution est supprimé et la disposition proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL sera insérée dans la loi de finances de 1923.
(Adhésion).

M. CLEMENTEL.- Et le rapport conclura à l'adoption sans modification du projet de loi voté par la Chambre ?
(Adhésion).

M. LE PRESIDENT.- Parfaitement !

M. PAUL DOUMER.- Il y a lieu d'observer, d'une part, que le contrôle n'était pas outillé, au cours des dernières années, pour effectuer toutes les vérifications nécessaires, d'autre part, que la Compagnie du Nord a eu raison d'exécuter rapidement tous les travaux utiles sur son réseau.

Le rapport de M. JEANNENEY est approuvé et le projet de loi accepté.

La séance est levée à 18 heures 55 minutes.

Le Président
de la Commission des Finances:



+++++